

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1032/SG/CG approuvant la délibération n° 1/69/CLR du 21 juin 1969 par laquelle le président du Conseil d'administration..est habilité à passer avec le Territoire Français. des Afars et des Issas une convention portant 'sur un prêt de 31.000.000 F.D. destiné à l'achat de materiel portuaire.

n° 69-1032/SG/CG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
2 juillet 1969

Numéro JO  
n° 15 du 25/07/1969

Date du numéro  
25 juillet 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 1/69/CLR du 21 juin 1969 du Conseil d'administration de la Caisse locale de Retraïtes habitant son président à passer au nom de ladite Caisse avec le Territoire Français des Afars et des Issas une convention, portant Sur un emprunt d'un montant global de trente et un millions (31.000.000) francs Djibouti affecté à l'achat de matériel lourd destiné au port de Djibouti.